

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01/2023

OBJET : ARCHE AGGLO – PROJET DE TRAVAUX DE LIMITATION DES CRUES DE LA VEAUNE ET DU MERDARIOUX

L'an deux mil vingt-trois, le 16 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : ACHARD Laure pouvoir à VIGNE Amélie, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, BETTON Daniel pouvoir à SANDON Alain, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, LAFOND Florian, MAUSSERT Karine pouvoir à FAURE Christophe, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, PONSON Aline.

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Vu le dossier de demande d'autorisation relatif aux travaux de limitation des crues de la Veaine et du Merdarioux, comprenant, entre autres, les pièces suivantes :

- Les caractéristiques des ouvrages,
- L'étude d'impact,
- La déclaration d'utilité publique,
- La mise en compatibilité des PLU,
- L'enquête parcellaire,
- La demande d'autorisation environnementale unique au titre du code de l'environnement et du code forestier,
- La Servitude d'utilité publique,

Considérant le compte-rendu de l'examen conjoint 18 mars 2022,

Considérant le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 12 août 2022,

Considérant les inondations de 2008 et 2013 et leurs conséquences,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU tel que présenté dans le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur,

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 17/01/2023
Reçu en préfecture le 17/01/2023
Affiché le 17/01/2023
ID : 026-200056547-20230116-DE_2023_01-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

